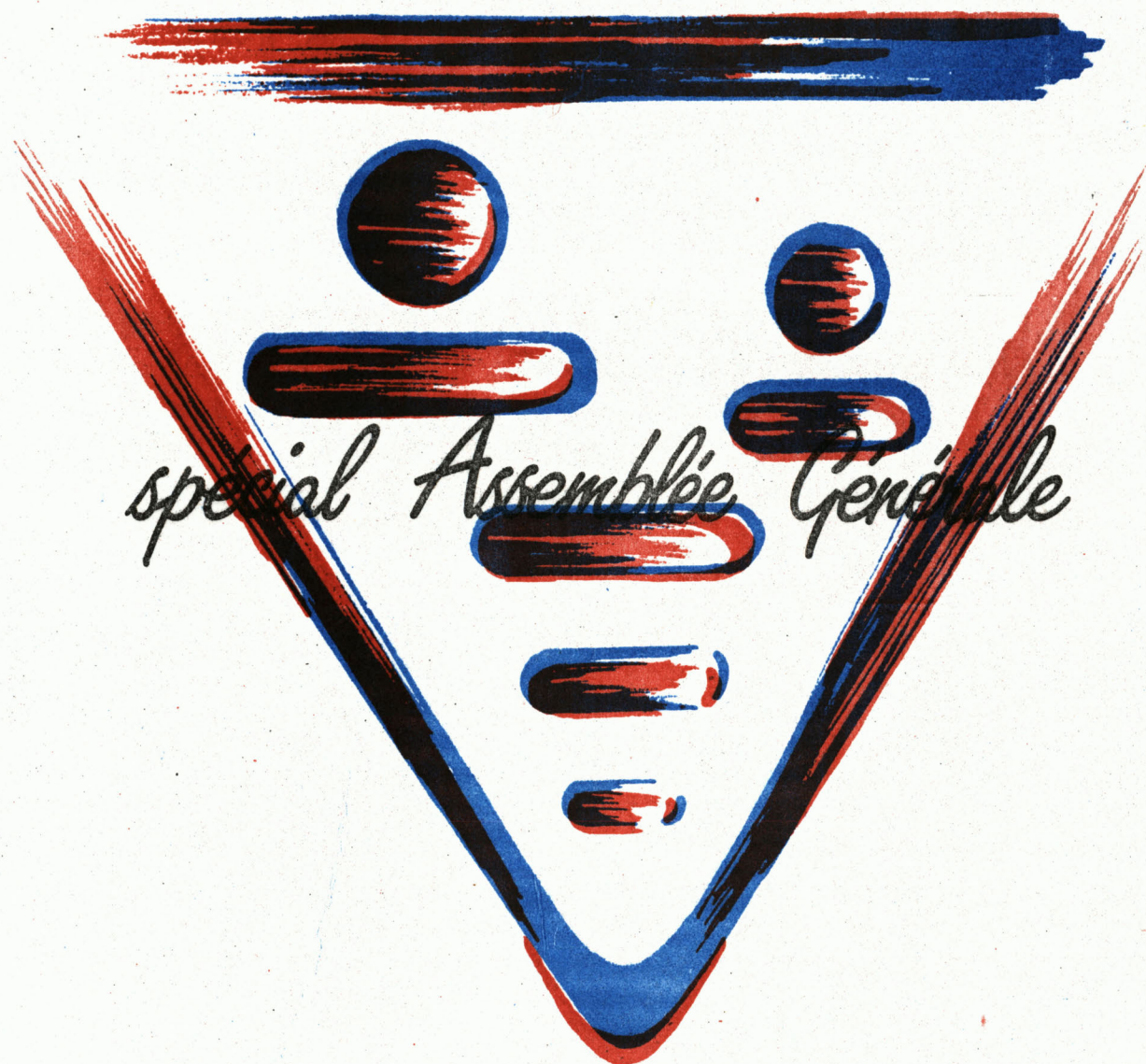


Ponderation



special Assemblée Générale

bulletin de liaison de la

Ligue Contre La Violence Routiere

Tel. 43-48-96-09

Le nouveau code de la route

Qu'est-ce qu'une route ?

Une route est un tapis roulant peint en noir qui se met en marche dès qu'on appuie sur le démarreur de la voiture.

De quoi se compose une route ?

Une route sert à user le plus rapidement possible et par les moyens les plus énergiques les automobiles fabriquées par les usines. Accessoirement, elle sert à résorber l'excédent de la population.

A quelle vitesse doit-on rouler sur une route ?

On doit rouler à une vitesse légèrement supérieure à la cadence de production de l'industrie automobile française, afin d'assurer du travail et du pain aux salariés de cette branche essentielle de l'économie nationale et à leurs familles.

D'où partent les routes ? Où mènent-elles ?

Toutes les routes de France partent des portes cochères des usines Renault, Simca, Citroën, Panhard ou Peugeot. Elles mènent au Creusot et se déversent directement dans les hauts fourneaux où les voitures sont refondues et leur métal redistribué aux usines Renault, Simca, Citroën, Panhard et Peugeot,(...)

Qu'est-ce que la priorité ?

La priorité, c'est ce que dit le type de la plus grosse voiture après l'accident. L'autre ne peut plus rien dire. C'est bien fait, (...)

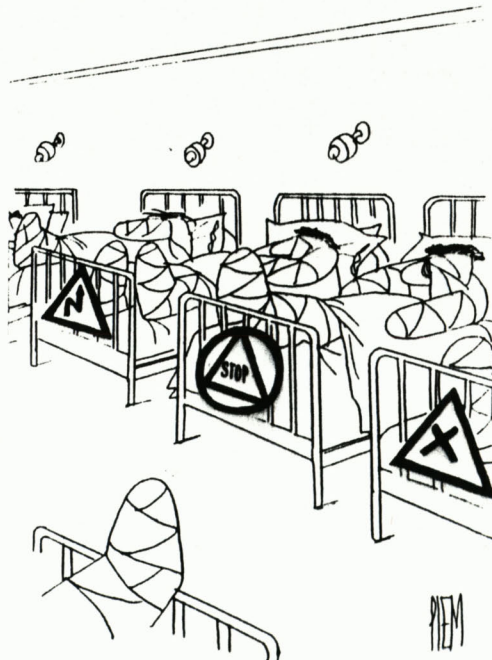
Que doit-on faire après avoir dépassé une autre voiture ?

Faire des cornes au conducteur, lui tirer la langue (...). S'il y a un précipice à sa droite, lui faire une queue de poisson.

Que doit-on faire si l'on est dépassé par une autre voiture ?

On doit avoir honte.

François CAVANNA



ACTIONS 1990

La Ligue Contre la Violence Routière présente en 1990 un programme de caractère pluriannuel. A l'instar des actions qui dans des domaines spécifiques ont fait la notoriété de la Ligue, il comporte des actions nouvelles qui répondent à l'attente d'une partie importante de la population et sont par conséquent appelées à un développement considérable.

Pour chacune d'entre elles, leur application et leurs effets, ne peuvent avoir de portée véritable dans les limites rigoureuses des règles de l'annualité budgétaire.

Le Programme d'Action de la Ligue pour l'année 1989 fixait notamment deux objectifs :

- continuer à accroître notre audience dans l'opinion
- améliorer notre organisation territoriale pour engager ou participer à des opérations d'envergure nationale

Deux indicateurs peuvent permettre d'apprécier les résultats obtenus dans ce domaine :

a) la progression du nombre d'adhérents : en 1988 cette progression a été particulièrement importante : 30% bien que le bilan de 1989 ne soit pas encore connu à ce jour, on peut escompter au minimum un accroissement de 15%

b) le nombre de délégations : il existait au mois d'août 1989, 37 délégations départementales et 11 délégations régionales.

Cette situation constitue un progrès notable qui permettra prochainement d'aboutir à une structure parallèle à l'organisation administrative.

Les conséquences évidentes de ce développement sont les suivantes tant pour la Ligue que pour les Organismes ou Particuliers bénéficiant de ses actions :

-Elle a désormais atteint une dimension nationale pour les administrations et les Entreprises importantes

-Elle possède une capacité de mobilisation pour des actions, qui ont d'ailleurs suscité un intérêt dépassant largement le cadre strict des adhérents

L'ensemble de ses animateurs témoignent de leur volonté et de leur efficacité pour participer à l'oeuvre commune en coopérant avec les pouvoirs publics et parfois en les suppléant.

-Une croissance annuelle conduisant au doublement de la taille de la Ligue en 5 ans, d'une part,

-des actions nouvelles engagées régionalement (opération lits-nacelles présentée par ailleurs) de même que des actions spécifiques (augmentation du nombre de parties civiles) ont induit une fonction importante d'information, de conseil et de soutien assuré souvent au lieu et place des services existant.

La Ligue Contre la Violence Routière est en effet devenue un "SERVICE D'ACCUEIL DES VICTIMES".

La très grande majorité des gens qui nous contactent sont des victimes ou des familles de victimes, qui de plus en plus nous sont adressées par les administrations publiques.

Ils viennent chercher une écoute, des renseignements, (administratifs, juridiques-civiles et pénaux) des conseils de prévention (aménagement urbains). Ils s'adressent à nous, au siège ou dans nos délégations, pour notre vécu, notre expérience.

Nous sommes les seuls à pouvoir répondre à leur attente et ainsi assurer ce "SERVICE D'ACCUEIL" nécessaire socialement.

Cette tâche sociale d'INTERET GENERAL pèse très lourd dans notre fonctionnement national, régional et départemental, (location de bureaux, téléphone, secrétariat, photocopies...). Elle est reconnue par les Ministères (Handicapés, Transports ... et même par la Prévention Routière) qui nous adressent des victimes.

En conséquence, cette reconnaissance de fait de notre action sociale par les pouvoirs publics doit logiquement amener le Ministère des Transports chargé de la Sécurité Routière à prendre en charge le financement nécessaire à ce "SERVICE D'ACCUEIL des VICTIMES" que nous assurons.

La présentation du programme 1990 met à profit le niveau ainsi atteint et le capital d'expérience acquis. Ce programme comporte en fait trois parties :

-un programme national proprement dit pour lequel seront présentées des demandes de subvention, notamment auprès des Administrations Centrales de l'Etat.

-une liste non exhaustive d'actions déjà engagées ou prévues localement et qui feront éventuellement appel à l'action et à l'aide financière des autorités régionales et départementales disposant à cet effet de délégation de crédits. Selon l'importance de leur impact, certaines d'entre elles pourront être intégrées ultérieurement dans les programmes d'action nationaux.

-des actions mixtes, semblables en plusieurs points de FRANCE réalisées grâce à des financements publics et privés nationaux et locaux.

Le programme d'action national pour 1990 comporte sept axes stratégiques :

1- Protection des enfants et des jeunes :

- Prêt de lits nacelles
- Information et éducation des parents

2- Aide aux familles des victimes :

- Action en Justice
- Accueil des Victimes et des familles des Victimes

3- Lutte contre l'alcool au volant :

- Interventions en direction de boîtes de nuit

4- Information et sensibilisation dans les entreprises

- Forum "Comités d'entreprises"
- Publicité sur les véhicules relative à la sécurité routière

5- Préparation d'une politique européenne

6- Animation du réseau de délégués

7- Campagne de communication et d'information

- Journal Pondération
- "Prix" de la Ligue contre la Violence Routière

I M P O R T A N T

Les nouveaux statuts adoptés à la dernière Assemblée Générale modifient complètement le fonctionnement des Assemblées Générales de la Ligue Contre la Violence Routière nationale.

-Chaque Association Départementale mandate un ou plusieurs de ses membres à représenter ses adhérents à l'Assemblée Générale.

Pour chaque vote, chaque délégation possèdera autant de voix qu'il y a d'adhérents dans le département qu'elle représente. (Nombre d'adhérents donné par le fichier national -art. 8 des statuts-)

-Les Associations Départementales et les adhérents individuels (adhérents habitant un département où il n'y a pas d'Association Départementale) peuvent donner pouvoir à un membre de leur choix qui les représentera. (Art. 8 des statuts)

-Chaque Association Départementale peut présenter 1 ou plusieurs candidats au Conseil d'Administration (Art. 5 des statuts).

RAPPORT FINANCIER 1988

Le présent rapport est un résumé et commentaire succinct des quatre tableaux comparatifs de vos bilans, comptes de résultats annexes de l'exercice 1988 que vous pourrez lire par ailleurs (sur notre table de l'Assemblée Générale).

Notre compte de résultat en dépit d'une diminution de nos recettes est bénéficiaire de 21 712 F. soit 90 675 F. de plus qu'en 1987.

La baisse de nos recettes provient surtout d'une stagnation des cotisations et une baisse des dons.

Notre valeur ajoutée s'en trouve confortée et devient positive à 34 790 F. au lieu de 51 138 F. de pertes en 1987.

Le bilan s'en trouve rétabli également : notre actif s'est quelque peu réduit mais équilibre nos dettes.

Notre capital fort réduit en 1987 se reconstitue mais n'atteint pas celui de 1986.

En conclusion, je dirai qu'il nous faut conforter encore sur le plan financier avant de reprendre une action de l'ampleur de celle de 1987 qui nous a fort éprouvé.

A l'heure où j'écris ces lignes, 1989 paraît aller dans le sens d'un redressement confirmé encore que les cotisations sont bien insuffisantes pour nous assurer une autonomie et l'aide des pouvoirs publics se fait attendre en dépit d'un temps de bénévolat motivé hors de cet aspect financier, lequel ne régit sûrement pas notre engagement...

Mais il est bien délicat d'opposer ces difficultés financières à notre activité de "désespérance" et il serait bien souhaitable que les compréhensions de l'opinion et des pouvoirs publics se manifestent de façon plus généreuse...

Le trésorier national
Max BADIER

DEPENSES

Frais d'actions	534 676,15
Fournitures administratives (photocopies, ...)	28 194,17
Location locaux siège	27 720,00
Location salles de réunions	4 171,40
Assurances	2 249,00
Documentation générale	4 351,52
Transports	379,20
Déplacements (conseils d'administration-Bureau)	9 155,70
Frais postaux	1 202,27
Téléphone	6 463,35
Cotisations	200,00
Salaires et charges	6 795,83
Dotations (20%)	2 515,90
Intérêts bancaires, escomptes	3 765,45
<u>Total des dépenses</u>	<u>631 839,94</u>
Résultat de l'exercice	21 712,68

RECETTES

Ventes (brassards, auto-collants, kits, etc...)	32 911,93
Location de la voiture géante	22 400,00
Dons	45 650,00
Cotisations	64 250,00
Subventions programmes	138 000,00
Subventions Ministères	350 340,69

Total des recettes 653 552,62

CUMUL DES RESULTATS :

Résultats des exercices antérieurs	105 620,56
Résultat de l'exercice 1986	-34 591,27
Résultat de l'exercice 1987	-68 983,18
Résultat de l'exercice 1988	21 712,68

RESULTAT NET FIN 1988 23 758,79

ACTIVITE 1989

I - L'année 1989 s'est ouverte par deux participations de notre Association à des événements marquants sur le plan national en matière de sécurité routière.

a) Les travaux du groupe de travail constitué fin 88 par le Gouvernement, auxquels notre Association a participé en la personne de sa Présidente.

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un Livre Blanc contenant un nombre important de propositions diverses dont quelques unes ont déjà été reprises dans la loi de juillet 1989, telles que l'institution d'un "permis à points". On peut espérer -et agir en ce sens- que les autres mesures préconisées par le Livre Blanc seront également mises en oeuvre sans trop attendre.

b) Les élections municipales de mars.

A cette occasion, les représentants de la Ligue ont interpellé élus actuels et candidats, en prolongement de la campagne "vitesse et vie en ville" commencée en 1988 avec l'organisation de plusieurs colloques réunissant notamment les élus locaux.

Si l'action menée à l'occasion des municipales n'a pas entraîné autant de réponses constructives qu'on espérait, elle a eu en tout cas servi à faire connaître la Ligue et à sensibiliser les Maires anciens et nouveaux au problème de la vitesse en agglomération.

La Ligue et le quotidien "La Croix-l'Evènement" ont fait réaliser du 24 au 27 avril 1989 un sondage pour établir un état de l'opinion publique sur les problèmes de sécurité routière. Ce sondage a révélé que :

-86% des Français sont favorables au 50 km/h en ville

-78% des Français sont favorables au 30 km/h dans les lieux à risque (aménagement devant les écoles par exemple)

-61% des Français souhaitent une justice plus sévère

-52% des Français souhaitent que l'état intervienne pour la limiter la puissance des moteurs

II - L'année 1989 a malheureusement été marquée par des difficultés financières tenant au retard considérable apporté par la DSCR au versement des subventions :

-reliquat 1988, soit 60 000 F. versé en mai 1989

-subvention 1989 (environ 400 000 F.) dont le 1er versement d'environ 30%, considéré comme un "acompte" ne sera alloué que prochainement.

Les apports des autres Ministères se sont bornés à 30 000 F. du Ministère de la Justice.

Enfin, malgré les efforts de notre amie Odile VAN HEE, ses recherches en matière de sponsoring n'ont pas donné les résultats escomptés.

Nous avons donc été amenés en 89 :

-à mettre plus que jamais l'accent sur l'importance de la rentrée des cotisations des adhérents

-à établir en fin d'année un "budget 89 minimum" ne dépassant pas les recettes certaines de 89 (subventions acquises d'une manière ferme, mais pas forcément perçues, sponsorisations acquises, part nationale des cotisations des adhérents recensés dans le fichier Pondération)

III - En dépit de ces difficultés, le contenu du budget 89 a été en partie réalisé :

1 - Communication

a) Parution de la revue Pondération imprimée et sous une nouvelle présentation

b) Présentation de la revue de presse par thèmes, et adressée à tous les délégués régionaux

c) Refonte et mise à jour du "dossier de presse" destiné à faire connaître la Ligue

d) Elaboration d'un "guide du délégué"

2 - Campagne d'adhésions

Aide à la création de nouvelles sections départementales (1 500 F. par région pour 1989)

3 - Contacts Internationaux

Se sont opérés notamment au niveau de l'Association italienne "Strada amica - Fahigio Arno". Pierre Warnier, délégué de Paris - Ile de France a été à plusieurs reprises en Italie, notamment en octobre, à l'occasion du procès du chauffard, cause du décès de la jeune F. ARNO. L'idée d'un regroupement européen des Associations semblables à la nôtre se poursuit (Allemagne, Suisse, Pays-Bas, ...)

Par ailleurs ces Associations européennes ont participé au colloque organisé les 13 et 14 octobre à Paris par l'Association "Rue de l'Avenir" présidée par notre ami Denis MOREAU et dont la Ligue est membre fondateur.

4 - Festival de Carcassonne

En France, la Ligue a participé au Festival du Film de Sécurité Routière à Carcassonne les 20 et 23 septembre 89.

Ce festival était présidé par Nicole COURCEL, Geneviève JURGENSEN étant membre du jury.

La Ligue a présenté 4 films. Pierre Warnier (délégué Ile-de-France), Marie-Christine WEYNANS (déléguée du Nord) et Lilliane ROSSEEUW (déléguée Languedoc) étaient sur place.

5 - Colloque REAGIR

Conformément à la décision prise à l'Assemblée Générale 88, les membres de la Ligue IDSR anciens et nouveaux se sont retrouvés pour 2 jours à Lyon les 21 et 22 octobre 89 pour confronter leurs expériences et analyser le fonctionnement du "programme REAGIR" ; ceci avec d'autres membres de la Ligue non IDSR mais intéressés par ce problème (en tout 21 personnes).

Ce colloque a débouché sur de nombreuses critiques de fonctionnement actuel de REAGIR, la constatation d'une dégradation qu'il convient de corriger rapidement et des propositions concrètes et constructives en ce sens.

6 - Actions locales

Les difficultés financières "nationales" n'ont pas empêché une activité importante de la Ligue sur le plan local :

a) Exposition de la voiture géante, notamment à Paris, Val de Marne, Landemont, Longué, Bauvin, Aunay sur Odon, Clermont Ferrand, Chartres, Chinon, etc ...

b) Lâcher de ballons à l'occasion de la fête des mères : Gar, Seine-Maritime, Lot et Garonne, Vaucluse, Loiret, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Maine et Loire, Ariège, Calvados.

e) Distribution de nombreux tracts.

d) Action "prêt de lits-nacelles pour bébé" inaugurée à la maternité de Vire en avril 89. Les modalités de cette action (un peu différente des actions précédentes de même type à Lille et en Savoie) ont servi de modèle à d'autres départements. L'Association Départementale du Lot et Garonne a lancé le 18 octobre 89 une telle action à Thonneins.

7 - procès

La Ligue s'est constituée Partie Civile :

-au Havre : où elle a été reçue (voir Pondération n° 13)

-à Pont l'Evêque : Il s'agit de la récidive dans la même journée de l'excès de vitesse (plus de 200 km/h) du coureur Ph ALLIOT.

Affaire fortement médiatisée du fait de la personnalité du délinquant. Constitution de partie civile acceptée

-à Toulouse : procès Peugeot (voir Pondération n° 13)

-à Bordeaux : la Ligue a soutenu le Comité du Droit de la Route dans sa constitution de partie civile (voir Pondération n° 13)

IV - Les difficultés 1989 nous ont amené :

1 - à réfléchir très tôt au cours de 89 au plan d'actions pour 1990, de telle sorte que le Ministère des Transports soit saisi dès janvier, de nos propositions motivant notre demande de subvention. D'où :

a) la réunion de délégués régionaux et départementaux qui s'est tenue à Paris le 3 juin 89, suivie le même jour d'un Conseil d'Administration.

Ont été retenus les objectifs suivants :

-extension de l'action "prêts de lits-nacelles pour bébé" à une quinzaine de départements qui se sont déjà portés volontaires ; les Associations Départementales du Loiret, du Val de Marne, de la Seine Maritime, du Calvados, de l'Orne, oeuvrent pour mettre sur pied cette opération au premier trimestre 1990 ; sept autres départements s'intéressent aussi à ce projet.

-élaboration d'un livret sur la sécurité des enfants, destiné à être remis aux parents par l'intermédiaire de leurs enfants, qui eux-mêmes recevraient ce document à l'école via leurs enseignants.

Il s'agirait d'un document plus simple et plus imagé que la brochure "L'enfant n'est pas un adulte en miniature".

Des contacts ont déjà été pris par Geneviève JURGENSEN en ce qui concerne le "Livret pour parents" (journal Astrapi).

-sensibilisation à la sécurité routière dans les entreprises et pour ce faire, contacts à prendre avec d'une part, les syndicats, Comités d'entreprise, CHS CT et d'autre part les employeurs.

D'autres propositions ont été formulées, chacun peut en faire connaître d'autres à l'Assemblée générale.

- b) enfin,
-la recherche de sponsors débutée en 89 a été poursuivie, pour porter ses fruits en 90 :
Baby Relax et le Tanneur.
-l'appui du Ministère de la Santé a été demandé -et en partie obtenu- pour l'opération "ilts-nacelles" sur le plan national.

V - Conclusion

Afin de poursuivre notre action en 90 dans de meilleures conditions il importerait :

- d'améliorer la circulation de l'information sur le plan horizontal, (d'une délégation vers l'autre) et sur le plan vertical (Siège vers délégations et délégations vers siège)
- de réfléchir à une doctrine en matière d'appel aux sponsors. Définition d'une éthique.

Adhérez, Faites adhérer, Payez votre cotisation

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE
5, impasse Bon Secours 75011 PARIS — Tel. : 43.48.96.09
BULLETIN D'ADHESION

Nom et Prénom :

Adresse :

Année de naissance :

Profession :

J'adhère à la LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

Cotisation 100 F minimum (1)

BULLETIN A RENVoyer A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE :

(1) L'abonnement à notre revue PONDERATION est compris dans la cotisation . Les chèques sont à libeller à l'ordre de la Ligue Contre la Violence Routière.

Pouvoir

L'Association Départementale de :

Ou

M. Mme Mlle :

(Pour les adhérents hors Association Départementale existante)

Adresse :

donne pouvoir à M. Mme Mlle :

de me représenter à l'Assemblée Générale de :

LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

Le dimanche 3 décembre 1989

Fait à le

1 - Faire précéder la signature de la mention :

"Bon pour pouvoir"

2 - Le pouvoir ne peut être libellé qu'au nom d'un autre sociétaire ou laissé en blanc

ASSEMBLEE GENERALE
Dimanche 3 décembre 1989

à

L'Association du Quartier Notre-Dame des Champs
Salle R. 01 - 92 bis Bd du Montparnasse
PARIS 14ème - Métro VAVIN

Ordre du jour :

9h 30	Accueil
10h	Ouverture de l'Assemblée par la Présidente Geneviève JURGENSEN
10h 15	Rapport d'activité
10h 30	Rapport financier
10h 45	Rapport d'orientation
12h 30	Repas (1)
14h	La vie des Associations Départe- mentales et questions diverses
16h	Election du Conseil d'Administration
16h 15	Réunion du Conseil d'Administration Election du Bureau National

(1) Cette année la Ligue organise un repas sur
place auquel vous êtes invité. Pour en permettre
l'organisation veuillez retourner le coupon ci-
dessous :

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE
Creuley - 14410 VIESSOIX
Tel 31-68-56-42

Dispensé de timbrage
Commission paritaire 67845
Autorisation PTT n° 27

ROUTAGE 206

DESTINATAIRE

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE
5, Impasse Bon Secours - 75011 PARIS - Tel. 43-48-96-09

NOM, Prénom :

Adresse :

Je désire recevoir un fichet SNCF de réduction-congrès -20% pour me rendre
à l'ASSEMBLEE GENERALE de la LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE le dimanche
3 décembre 1989 à Paris.

Je désire prendre le repas organisé par la LIGUE - Joindre un chèque de 60 F.

A envoyer à :

La Ligue Contre la Violence Routière
5, Impasse Bon Secours - 75011 PARIS

Avant le Jeudi 23 NOVEMBRE 1989